

Department of Health / Ministère de la Santé
Office of the Chief Medical Officer of Health /
Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Telephone / Téléphone 506-457-4800
Facsimile / Télécopieur 506-443-8702

Date January 14, 2021 / Le 14 janvier 2021

To / Destinataire Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon; Vitalité Health Network / Réseau de santé Vitalité; ANB / ANB; EMP / PEM; New Brunswick Medical Society / Société médicale du Nouveau-Brunswick; Nurses' Association of New Brunswick / Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick; First Nations / Premières Nations

From / Expédition Dr. / D^{re} Cristin Muecke, Deputy Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef adjointe

Copies RMOHs / MHR; Dr. / D^{re} Jennifer Russell; Heidi Liston; Éric Levesque; Shelley Landsburg; Penny Higdon; Jeff McCarthy; Bruce MacFarlane; NBHEOC / COUMSNB

Subject / Objet **REVISED – Regional Outbreak in Zone 4 (Edmundston region) / RÉVISION – Écllosion régionale dans la zone 4 (région d'Edmundston)**

A regional outbreak of COVID-19 is occurring in Zone 4 (Edmundston region). Several exposure settings have been identified in the community including social/family gatherings, schools, long term care, and workplaces. The Edmundston Regional Hospital outbreak declared in December had almost resolved before this unrelated post holiday resurgence occurred. Contact tracing on confirmed cases is being completed by Public Health. As of the end of the January 12th reporting cycle, 37 cases of COVID-19 have been confirmed as part of the outbreak, most of which have been reported since January 5.

Based on a provincial risk assessment, all health zones in the province including zone 4 (Edmundston region) remain in Orange level under the province's COVID-19 recovery plan. In orange level, anyone with any symptoms consistent with COVID-19 should self-isolate and be tested.

Une écloison régionale de COVID-19 est en cours dans la zone 4 (région d'Edmundston). Plusieurs milieux d'exposition ont été identifiés dans la collectivité, notamment des rassemblements sociaux ou familiaux, des écoles, des résidences de soins de longue durée et des lieux de travail. L'écloison à l'Hôpital régional d'Edmundston qui avait été annoncée en décembre était presque résorbée avant que cette résurgence non liée à cette première écloison ne se produise à la suite des fêtes de fin d'année. Santé publique s'active actuellement à terminer la recherche de contacts des cas confirmés. À la fin du cycle de déclaration du 12 janvier, un total de 37 cas de COVID-19 en lien avec cette écloison ont été confirmés, la majorité ayant été signalée depuis le 5 janvier.

À la suite d'une évaluation des risques à l'échelle provinciale, toutes les zones de santé provinciales, y compris la zone 4 (région d'Edmundston), demeurent en phase d'alerte orange du plan de rétablissement provincial relatif à la COVID-19. En phase d'alerte orange, les personnes qui ont des symptômes évocateurs de la COVID-19 doivent s'auto-isoler et subir un test de dépistage.

Healthcare providers and long-term care workers are advised to be on high alert for any patients/residents exhibiting symptoms of COVID-19 and to implement the appropriate infection prevention and control measures, including proper use of personal protective equipment.

It is imperative that healthcare providers also actively self-monitor themselves for COVID-19 symptoms and stay home when sick, even if symptoms are mild. Please ensure you closely and consistently follow healthcare and long-term care facility guidance regarding continuous masking and other established infection control measures.

The fastest way to access testing is to request a test online by visiting the Government of New Brunswick's coronavirus [Website](#). Tests can also be arranged by calling Tele-Care 811. For Health Care Workers, please contact your Employee Health service for referral for testing if applicable.

As you are aware, COVID-19 results are required to be reported under the Reporting and Diseases Regulation under the *Public Health Act*, orally within one hour after identification, followed by a written report by the end of the next working day.

Thank you for your continued collaboration.

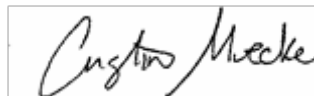
Les fournisseurs de soins de santé et les travailleurs des services de soins de longue durée doivent être sur un pied d'alerte afin de reconnaître tout symptôme de la COVID-19 chez leurs patients ou résidents. Ils doivent également prendre les mesures de contrôle et de prévention des infections qui s'imposent, y compris l'utilisation d'équipement de protection individuelle.

Il est impératif que les fournisseurs de soins de santé surveillent aussi de près leurs propres symptômes de la COVID-19 et restent à la maison s'ils sont malades, même si les symptômes sont bénins. Veuillez vous assurer de suivre à la lettre et de manière cohérente les directives à l'intention des établissements de soins de santé et de soins de longue durée concernant le port continu du masque ainsi que les autres mesures établies pour lutter contre l'infection.

La façon la plus rapide de subir un test est de le demander en ligne en visitant le [site Web](#) du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la maladie à coronavirus. Il est aussi possible de prévoir un test en appelant Télé-Soins 811. Les travailleurs de la santé sont invités à communiquer avec leur service de santé des employés afin d'obtenir un aiguillage pour un test de dépistage s'il y a lieu.

Comme vous le savez, conformément au Règlement sur certaines maladies et le protocole de signalement établi en vertu de la *Loi sur la santé publique*, les résultats de tests de dépistage de la COVID-19 doivent être communiqués verbalement dans l'heure qui suit l'identification, puis par écrit avant la fin du jour ouvrable suivant.

Je vous remercie de votre collaboration soutenue.



Dr. / D^{re} Cristin Muecke, MD, MSc, FRCPC
Deputy Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef adjointe